



DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du 19 février 2026,

L'an deux mil vingt-six, dix-neuf février à 18h00, le conseil d'administration du CCAS de Champagnier, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu ordinaire de leurs séances en session ordinaire, sous la présidence de Florent CHOLAT, Président du CCAS.

Date de convocation : 21 février 2026

Présents : Florent CHOLAT, Jean Paul JULIEN, Hervé ALOTTO, Chantal BRUN, Céline GELAS, Danièle MOUREN

Excusés : Carole ANDRIES, Christine CAVARRETTA, Gérard DOUGNON,

Secrétaire de séance : Jean Paul JULIEN

Membres en exercice : 9

Membres présents : 6

Nombre de pouvoirs : 0

Membres votants : 6

DCCAS2026_001 : Désignation du secrétaire de séance

Vu le code de l'action sociale et des familles ;

Considérant qu'au début de chacune de ses séances, le conseil d'administration doit désigner un ou plusieurs de ses membres pour assurer les fonctions de secrétaire de séance ;

Considérant qu'en l'absence de directeur du CCAS nommé par le président, il y a lieu, de procéder à la désignation du secrétaire de séance pour la présente réunion ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- **D'approuver** la désignation de M. Jean Paul JULIEN en qualité de secrétaire de séance.

MODALITÉS DE VOTE : 6 POUR / 0 CONTRE / 0 ABSTENTION

Florent CHOLAT
Président de séance

Jean Paul JULIEN
Secrétaire de séance



Certifiée exécutoire compte-tenu de la
Transmission en préfecture le : 03 MARS 2026
Publiée : 03 MARS 2026